

# Sélection d'article sur la politique suisse

processus

**Suppression de la franchise-valeur dans le tourisme d'achat (lv.ct.  
18.316)**

# Imprimer

## Éditeur

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Contributions de

Drompt, Louise  
Zumofen, Guillaume

## Citations préféré

Drompt, Louise; Zumofen, Guillaume 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Suppression de la franchise-valeur dans le tourisme d'achat (lv.ct. 18.316), 2019 - 2024*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), téléchargé le 14.04.2025.

# Sommaire

<b>Chronique générale</b>	<b>1</b>
<b>Economie</b>	<b>1</b>
Politique économique	1
Concurrence	1

## Abréviations

<b>FK-NR</b>	Finanzkommission des Nationalrats
<b>WAK-SR</b>	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
<b>MWST</b>	Mehrwertsteuer
<b>WAK-NR</b>	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Nationalrats

---

<b>CdF-CN</b>	Commission des finances du Conseil national
<b>CER-CE</b>	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
<b>TVA</b>	Taxe sur la valeur ajoutée
<b>CER-CN</b>	Commission de l'économie et des redevances du Conseil national

# Chronique générale

## Economie

### Politique économique

#### Concurrence

INITIATIVE D'UN CANTON  
DATE: 29.08.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

Dans le cadre du débat sur le tourisme d'achat et l'îlot de cherté helvétique, le canton de Thurgovie a déposé une initiative cantonale pour la **suppression de la franchise-valeur dans le tourisme d'achat**. Selon le canton, la franchise-valeur de 300 CHF pour les importations de marchandises privées crée une injustice fiscale, engendre des pertes fiscales chiffrées en millions et pénalise le commerce de détail suisse. La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE) a attendu la publication du rapport sur le postulat 17.3360 pour se prononcer sur l'objet. Elle a décidé, par 6 voix contre 1 et 3 abstentions, de proposer à sa chambre de ne pas donner suite à l'initiative. La CER-CE a pointé du doigt le fardeau bureaucratique et la friabilité de cette mesure. En effet, la proposition de réglementation du canton de Thurgovie pourrait facilement être contournée si des mesures de contrôles drastiques ne sont pas établies. La CER-CE reconnaît donc la problématique, mais propose d'attendre une solution plus adéquate.<sup>1</sup>

INITIATIVE D'UN CANTON  
DATE: 18.09.2019  
GUILLAUME ZUMOFEN

L'initiative du canton de Thurgovie a été rejetée par le Conseil des États par 19 voix contre 18 et 1 abstention. La chambre des États suit donc la recommandation de la CER-CE d'une seule voix. Cette initiative s'inscrit dans le débat sur l'îlot de cherté helvétique. Elle propose la **suppression de la franchise-valeur dans le tourisme d'achat**. Bien qu'ils aient rejeté l'initiative, les sénateurs et sénatrices ont reconnu la problématique de l'îlot de cherté. Néanmoins, Martin Schmid (plr, GR) pour la commission, puis Werner Hösli (udc, GL) et Ruedi Noser (plr, ZH) ont expliqué que la solution avancée par le canton de Thurgovie n'était pas adéquate, mais qu'une autre solution devrait être trouvée dans un futur proche.<sup>2</sup>

INITIATIVE D'UN CANTON  
DATE: 30.10.2020  
GUILLAUME ZUMOFEN

La majorité de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) a préconisé à sa chambre de rejeter l'initiative du canton de Thurgovie sur la **suppression de la franchise-valeur dans le tourisme d'achat**. Par 17 voix contre 7, elle considère que le tourisme d'achat est motivé essentiellement par le niveau élevé des prix en Suisse, et qu'une suppression de la franchise-valeur n'aurait donc pas d'impact. Elle pointe également du doigt le risque de complications administratives. Selon la majorité, seules des mesures contre l'îlot de cherté peuvent combattre durablement le tourisme d'achat. A l'inverse, une minorité Friedli (udc, SG) a recommandé l'adoption de l'initiative. Cette minorité met en avant l'importance de l'équité fiscale et la nécessité de soutenir les commerces des cantons frontaliers, victimes du tourisme d'achat.

En chambre, l'initiative cantonale a été adoptée par 108 voix contre 60 et 14 abstentions. L'objet a été traité en parallèle de l'initiative du canton de St-Gall 18.300, et à la suite de la motion de la Commission des finances du Conseil national (CdF-CN) 19.3975. Le Conseil national a donc pris le contre-pied du Conseil des Etats. En brandissant l'argument de l'équité fiscale, il souhaite que les importations de marchandises soient soumises à la TVA helvétique si la TVA étrangère a été remboursée. Le parti socialiste a argumenté en vain que seule l'initiative «Stop à l'îlot de cherté» pouvait résoudre le problème du tourisme d'achat.<sup>3</sup>

INITIATIVE D'UN CANTON  
DATE: 21.09.2021  
GUILLAUME ZUMOFEN

Etant donné que le Conseil national a donné suite à l'initiative cantonale thurgovienne, le Conseil des Etats s'est à nouveau penché sur la proposition de **suppression de la franchise-valeur dans le tourisme d'achat**. La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE) a maintenu sa recommandation initiale de ne pas donner suite à l'initiative par 6 voix contre 4 et 3 abstentions. Elle estime que soumettre les marchandises privées à la TVA helvétique uniquement si la TVA étrangère a été remboursée ne résout pas le problème du tourisme d'achat et semble difficilement applicable.

Néanmoins, en chambre, les sénateurs et sénatrices ont changé d'opinion. L'argument de l'îlot de cherté a fait pencher la balance. Elles ont donné suite à l'initiative cantonale

par 28 voix contre 11 et 4 abstentions. L'initiative cantonale a été traitée en parallèle de l'initiative cantonale saint-galloise 18.300 et de la motion 19.3975. Les trois objets ont été adoptés par la chambre des cantons. <sup>4</sup>

**INITIATIVE D'UN CANTON**  
DATE: 11.09.2023  
LOUISE DROMPT

Lors de la session d'été 2023, la Commission de l'économie et des redevances (CER-CE) a proposé au Conseil des Etats de prolonger le délai de deux ans pour la présente initiative cantonale ainsi que l'initiative cantonale parallèle 18.300, soit jusqu'à la session d'automne 2025. En effet, le Conseil fédéral est chargé, dans le cadre de la motion 19.3975, acceptée par le Parlement, de prendre des mesures concernant la TVA, en réduisant la franchise-valeur dans le trafic touristique privé ou en l'alignant sur le seuil d'exonération du pays d'origine. De ce fait, la CER-CE a décidé de ne pas commencer les travaux législatifs sur les initiatives cantonales 18.300 et 18.316, mais de prolonger leur délai de traitement de deux ans afin que la requête des cantons concernés demeure en suspens. Le **Conseil des Etats** a **accepté tacitement** cette **proposition de prolongation du délai de traitement**. <sup>5</sup>

**INITIATIVE D'UN CANTON**  
DATE: 10.12.2024  
LOUISE DROMPT

En novembre 2024, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-CE) a publié un **rapport** dans lequel elle recommande à l'unanimité le classement de la présente **initiative**, ainsi que l'initiative 18.300 du **canton** de Saint Gall. Pour rappel, les deux initiatives cantonales ont pour but de **baisser la franchise-valeur et le tourisme d'achat**. La CER-CE explique dans son rapport que l'objectif central de ces deux initiatives est rempli par la décision du gouvernement de baisser la franchise valeur de CHF 300 à CHF 150 à compter du 1 janvier 2025.

Lors du passage en chambre durant la session d'hiver 2024, Pirmin Bischof (centre, SO) s'est exprimé au nom de la CER-CE. Il a d'abord convenu que ces initiatives allaient plus loin dans leurs exigences. Elles préconisent, en effet, l'instauration d'une preuve négative, c'est-à-dire que l'exonération de la TVA à l'importation ne soit accordée que si l'acheteur peut démontrer que la TVA n'avait pas été remboursée à l'étranger. Toutefois, la CER-CE et le Conseil fédéral ont estimé qu'une telle mesure n'est pas applicable, et que la baisse de la franchise valeur remplit les objectifs centraux des deux initiatives. Finalement, le **Conseil des Etats** a voté pour le **classement** de l'initiative 18.316 et de l'initiative 18.300. <sup>6</sup>

---

1) Communiqué de presse CER-CE du 16.01.2019; Communiqué de presse CER-CE du 30.08.2019

2) BO CE, 2019, pp. 779 s.; SGT, 2.8.19; TA, 31.8.19

3) BO CN, 2020, pp.1293; BO CN, 2020, pp.2061; Communiqué de presse CER-CN du 25.02.2020; Rapport CER-CN du 25.02.2020; SGT, 31.10.20

4) BO CE, 2021, pp.907 s.; Communiqué de presse CER-CE du 02.07.2021; Rapport CER-CE du 01.07.2021; AZ, 22.9.21

5) BO CE, 2023, p. 694 s.

6) BO CE, 2024, p. 1172; Rapport CER-CE du 11.11.24